YERRES

*Relations Publiques*
*N° tel : 01 69 49 76 16*
*N/Ref : NDA/NW/DA*

**DECISION N° 2000/105**

**OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de " L'Association Folklorique de Yerres "**

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Didier LAPEYRONNIE Président de "L'Association Folklorique de Yerres " a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

**DECIDE**

DE signer avec "L'Association Folklorique de Yerres", représentée par Monsieur Didier LAPEYRONNIE la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le 20 mai 2000.

Fait à Yerres, le 4 mai 2000.

REÇU LE
10 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN